

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville du mardi 22 août 2017, à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 682 de la rue Saint-Charles, Marieville, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jean-Guy Soucy qui a pour nature et effets de régulariser la marge arrière du bâtiment principal qui est de 5,89 mètres, sur le lot 1 657 224 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé au 1322, chemin Lemaire, en zone agricole déstructurée habitation ADH-7, alors que la Grille des usages et des normes en annexe « B » du *Règlement de zonage* numéro 1066-05 édicte que la marge arrière minimale est de 8 mètres, ce qui constitue une dérogation de 2,11 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Marieville, le vingt-huit juin deux mille dix-sept (28 juin 2017).

La greffière,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

***Avis public 17-33***